

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 22514

Numéro SIREN : 622 042 422

Nom ou dénomination : YARA FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2021 sous le numéro de dépôt 38930

# **YARA FRANCE**

Société par Actions Simplifiée

77 Esplanade du Général de Gaulle 4 place des Pyramides Tour Opus 12

92081 PARIS LA DEFENSE CEDEX

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

## YARA FRANCE

Société par Actions Simplifiée

77 Esplanade du Général de Gaulle 4 place des Pyramides Tour Opus 12

92081 PARIS LA DEFENSE CEDEX

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

À l'associé unique de la société YARA FRANCE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société YARA FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à des tests de dépréciation des usines sur la base de la valeur d'utilité tels qu'indiqués en annexe de la note « A. Règles et méthodes comptables » au paragraphe « 1. Immobilisations, amortissements et tests de dépréciation », à la note « B. Faits caractéristiques de l'exercice » au paragraphe 10b ainsi qu'à la note « D. Commentaires relatifs au bilan et au compte de résultat » au paragraphe 13 « Immobilisations incorporelles, corporelles et financières ».

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à recevoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des usines concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis pour chacune de ces usines sous le contrôle de la direction générale.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que les notes correspondantes de l'annexe donnent une information appropriée sur la situation de votre société au regard du contexte dans lequel les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 4 juin 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

*Gabriel ATTIAS*

Gabriel ATTIAS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS YARA FRANCE (France et Etr		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1.00						
Adresse de l'entreprise 0077 Esplanade du Gén.de Gaulle 92914 Paris La Défense Cedex		Durée de l'exercice précédent* 2.00						
Numéro SIRET* 6 2 2 0 4 2 4 2 2 0 0 8 8 2			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 31122020	N-1 31122019					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2					
		Net 3	Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	70 036.52	AC	70 036.52		
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 350 599.30	AG	3 249 457.30	101 142.00	101 142.00
		Fonds commercial (1)	AH	26233450.16	AI	16445469.23	9 787 980.93	9 787 980.93
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	21516830.46	AK	18 375 260.50	3 141 569.96	3 148 950.96
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 824 690.18	AO	1 315 374.63	509 315.55	510 116.55
		Constructions	AP	113440690.51	AQ	83412409.34	30028281.17	29 852 529.50
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	707828551.15	AS	535744821.13	172083730.02	160688072.18
		Autres immobilisations corporelles	AT	27527508.87	AU	18262230.99	9 265 277.88	8 640 159.96
		Immobilisations en cours	AV	10040400.25	AW	352 190.67	9 688 209.58	10797514.11
		Avances et acomptes	AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	3 825 383.25	CV	3 778 715.60	46 667.65	406 547.64
		Créances rattachées à des participations	BB	1 100 000.00	BC		1 100 000.00	
		Autres titres immobilisés	BD	79 384.80	BE	12 195.92	67 188.88	67 188.88
		Prêts	BF	2 878 570.20	BG	159 073.45	2 719 496.75	2 495 808.73
		Autres immobilisations financières*	BH	597 597.45	BI		597 597.45	793 800.35
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	920313693.10	BK	681177235.28	239136457.82	227289811.79	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	29451624.58	BM	8 239 790.99	21211833.59	24261855.31
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	15003813.19	BS	1 868.54	15001944.65	17600567.13
		Marchandises	BT	5 377 658.74	BU	880.42	5 376 778.32	11573061.54
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	1 244 673.21	BW		1 244 673.21	3 309 163.45
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	69709399.32	BY	5 805 748.32	63 903 651.00	89602046.89
		Autres créances (3)	BZ	11385036.78	CA	482 103.39	10902933.39	13569330.93
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	45.74	CE		45.74	45.74
	Disponibilités	CF	15450710.12	CG		15450710.12	14829735.14	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	176 181.83	CI		176 181.83	409 232.86	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	147799143.51	CK	14530391.66	133268751.85	175155038.99	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	2 075 787.90			2 075 787.90	2 182 546.63	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1070188624.51	IA	695707626.94	374480997.57	404627397.41	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS YARA FRANCE (France et Etr		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 70 000 000.00 ...)	DA	70 000 000.00	151 401 429.00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	13515252.55	13515252.55	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC	469 130.76	469 130.76	
	Réserve légale (3)	DD	11833939.68	11833939.68	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	(62128919.77)	(216759873.66)	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 546 782.48	3 229 524.89	
	Subventions d'investissement	DJ	2 928 509.99	2 758 422.15	
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	40164695.69	(33552174.63)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	5 515 463.48	6 197 989.00	
	Provisions pour charges	DQ	70068508.19	82678990.24	
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	75583971.67	88876979.24	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	140252574.96	140286293.40	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	961 309.83	164 084.89	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51129342.47	60993933.99	
	Dettes fiscales et sociales	DY	29257455.48	32150689.66	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	18016289.68	5 159 460.79	
	Autres dettes	EA	18 137 678.90	109627188.54	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	257754651.32	348381651.27		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	977 678.89	920 941.53	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	374480997.57	404627397.41		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E		469 130.76	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	256793341.53	258217566.38		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS YARA FRANCE (France et Etr							Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N				Exercice (N - 1)		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	176932199.28	FB	20824782.46	FC	197756981.74	228896390.68
	Production vendue	biens *	FD	289267281.19	FE	55 921 648.60	FF	345188929.79	422921542.70
		services *	FG	1 546 065.54	FH	17407763.56	FI	18 953 829.10	17 428 451.40
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	467745546.01	FK	94154194.62	FL	561899740.63	669246384.78
	Production stockée*						FM	(2857436.73)	(4537765.51)
	Production immobilisée*						FN	8 857 800.04	2 682 329.52
	Subventions d'exploitation						FO	3 206.25	3 474.80
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	39384872.03	24845414.38
	Autres produits (1) (11)						FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	607288182.22	692239837.97
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	165105783.16	200443633.88
	Variation de stock (marchandises)*						FT	6 791 414.13	(4016636.63)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	149773810.75	202297161.63
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	5 025 479.50	3 472 478.62
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	155375944.06	153418486.02
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	6 489 488.42	5 864 509.20
	Salaires et traitements*						FY	37844257.81	39915275.96
	Charges sociales (10)						FZ	22549661.89	26001667.86
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	26620197.51	24240117.29
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	8 299 915.14
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	5 208 025.80	11099554.23
Autres charges (12)						GE	8 694 782.28	9 908.10	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	597778760.45	671679025.36	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	9 509 421.77	20560812.61	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2 370.48	2 268.86	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		48.50	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	4 578.06	16 719.63	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	2 351 177.63	6 155 826.97	
	Différences positives de change					GN	1 754 229.52	578 384.56	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	4 112 355.69	6 753 248.52	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	2 439 097.89	2 521 550.64	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 195 077.87	5 618 208.98	
	Différences négatives de change					GS	1 619 577.45	830 384.08	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	6 253 753.21	8 970 143.70	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(2141397.52)	(2216895.18)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	7 368 024.25	18343917.43	

Désignation de l'entreprise		SAS YARA FRANCE (France et Etr		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	229 582.95	878 496.97	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	13721438.82	4 404 369.99	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	37391483.06	25768786.18	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	51342504.83	31051653.14	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	15178632.96	10756045.05	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 325 502.96	4 364 974.84	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	32806671.45	31256896.17	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	55310807.37	46377916.06	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	(3968302.54)	(15326262.92)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 147 060.77)	( 211 870.38)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	662743042.74	730044739.63	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	659196260.26	726815214.74	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	3 546 782.48	3 229 524.89	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
		- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		1 028 190.34	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	4 578.06	15 908.64	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	2 081 830.44	1 775 122.51	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	13192001.44	7 642 435.70	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6			
	obligatoires	A9			
Dont cotisations facultatives Madelin		A7			
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7) <small>joindre en annexe</small> : <b>Détail des produits et charges exceptionnels</b> (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Ventes d'immobilisations		7 182 002.96	13355139.02		
Charges de restructuration		7 729 671.19	7 602 484.93		
Dépréciation d'immobilisations		8 111 316.01			
Autres opérations exceptionnelles		1 196 295.18	1 184 714.36		
Coûts environnementaux		16869530.25	14148294.37		
(8) <b>Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

# YARA FRANCE

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2020

### SOMMAIRE

#### **A. 1 à 9 Règles et méthodes comptables**

#### **B. Faits caractéristiques de l'exercice**

- 10 a à d. Contexte économique
- 11a. Chiffre d'affaires
- 11b. Effectif moyen

#### **C. Evènements post clôture**

- 12. Evènements

#### **D. Commentaires relatifs au bilan et au compte de résultat**

- 13. Immobilisations incorporelles, corporelles et financières.
- 14. Filiales et participations
- 15. Stocks
- 16. Charges constatées d'avance
- 17. Produits à recevoir
- 18. Ecart de conversion actif et passif
- 19. Capitaux propres
- 20. Subventions d'investissements
- 21. Provisions pour risques et charges
- 22. Dettes financières
- 23. Transfert de charges
- 24. Charges à payer
- 25. Produits constatés d'avance
- 26. Etat des échéances des créances et des dettes
- 27. Résultat exceptionnel
- 28. Crédit Impôt recherche
- 29. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

#### **E. Autres informations financières**

- 30. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan
- 31. Engagements financiers
- 32. Dette future d'impôt
- 33. Rémunération allouée aux organes de direction
- 34. Identité de la société consolidante
- 35. Ventilation de l'impôt

## A. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Yara France présente ses comptes sociaux selon les principes et méthodes comptables définis par le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général modifié.

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées sont identiques à celles utilisées dans les comptes annuels au 31 décembre 2019.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Yara France a été recapitalisé en 2020, ainsi le groupe Yara International Asa conforte la continuité d'exploitation de Yara France.

Par un courrier du 19 Mai 2021 adressé au Conseil d'administration de Yara France, Le groupe Yara International ASA a confirmé son soutien financier pour l'exercice 2021.

Les comptes sont présentés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont le total est de 374 480 997€, ainsi que l'annexe au compte de résultat dont le profit est de 3 546 782€.

Le chiffre d'affaires total s'élève à 561 899 741€.

### 1- Immobilisations, amortissements et tests de dépréciation

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés comme suit :

#### Immobilisations incorporelles :

- \* Concessions, brevets, licences et marques : 15 ans
- \* Fonds commercial : le fonds de commerce et le droit au bail sont en grande partie dépréciés. Le mali technique est affecté à une sous-catégorie « mali technique sur fonds de commerce ». Il a été généré à l'occasion de la confusion de patrimoine avec Kaltenbach Thuring et figure dans les comptes à hauteur de 6.7 M€, ainsi qu'à la confusion de patrimoine avec Yara Ambès pour un montant de 9.2M€.
- \* Autres immobilisations incorporelles (correspondant aux programmes informatiques acquis à l'extérieur) : 5 ans

\* Depuis le 1er janvier 2013 les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont considérés comme des stocks de matières premières, conformément au règlement de l'ANC n°2012-03 du 4 octobre 2012.

### Immobilisations corporelles :

Les amortissements pour dépréciation ont été calculés selon le mode linéaire sur la base d'une durée d'utilité estimée comme suit, pour les différentes natures d'immobilisations :

Constructions et ouvrages d'infrastructure	20 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Installations complexes, matériel et outillage industriel	entre 3 et 12 ans
Pièces de rechange spécifiques de valeur significative	10 ans
Matériel de transport ferroviaire	10 ans
Matériel de transport automobile et de manutention	4 ans
Matériel et mobilier, de bureau et de laboratoire	10 ans
Matériel informatique	3 ans

Les catalyseurs dont la composition inclut des métaux précieux tels que le platine, le rhodium et le palladium, nécessaires à la fabrication de l'acide nitrique sont immobilisés sur une durée d'utilisation inférieure à un an.

Une valeur résiduelle est estimée lors de la mise en service des catalyseurs en fonction de la durée d'utilisation et de la consommation prévue des métaux précieux, afin de déterminer l'amortissement.

La société apprécie à chaque clôture s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur et peut être amenée à procéder à un test de dépréciation. La valeur d'utilité est déterminée sur la base d'une estimation des flux futurs de trésorerie. Une actualisation des flux de trésorerie est pratiquée.

### Tests de dépréciation

Nous avons procédé à un test de valeur de chacune de nos usines, ce qui a abouti à comptabiliser une dépréciation accélérée des immobilisations sur les sites de Montoir et de Pardies.

Les montants recouvrables sont principalement déterminés sur la base de la valeur d'utilité.

Les hypothèses principales utilisées dans le calcul de la valeur d'utilité sont généralement :

- EBITDA
- Les taux de croissance
- Les dépenses d'investissement
- Le taux d'actualisation

## 2 - Immobilisations financières

Les participations et autres titres immobilisés figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire individuelle de ces participations, généralement estimée d'après la quote-part d'actif net comptable, est inférieure à leur valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts aux organismes collecteurs du 1 % logement sont actualisés.

### 3- Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du prix moyen pondéré. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure au prix de revient des stocks.

Lorsqu'il y a lieu, la valeur des stocks est corrigée de l'incidence de la sous-activité. Les pièces de rechange ayant une valeur unitaire supérieure à 20 000 euros sont immobilisées et amorties. Les pièces de rechange restées en stocks et non mouvementées depuis plus d'un an sont dépréciées de 10 % par an, à hauteur de 90 %, compte tenu de leur obsolescence probable. Les pièces non utilisables sont dépréciées à 90 % et conservées en attente de ferrailage. Les pièces de rechange des ateliers arrêtés sont dépréciées à 90 %.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les droits d'émissions de gaz de serre sont considérés comme des stocks de matières premières. C'est le modèle « Production » qui a été retenu pour gérer et comptabiliser les quotas d'émission. Les quotas alloués sont entrés en stocks pour une valeur nulle et gérés selon un suivi extracomptable. La dette n'apparaît au bilan qu'en cas d'insuffisance de quotas pour remplir les obligations.

### 4 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation calculée individuellement le cas échéant.

Le fait générateur de la créance suit les incoterms utilisés, soit principalement EXW, FCA, FOB, CFR, CIF et DDP.

### 5 - Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Le classement des dettes selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance est donné par le formulaire 2057.

Les emprunts et dettes financières incluent deux emprunts long terme respectivement de 90 M€ et de 50M€ contracté auprès de deux filiales du Groupe sur une durée de 5 et 1 ans dont l'échéance est respectivement au 20 mai 2024 et 3 mai 2021 avec un taux d'intérêt basé sur EURIBOR augmenté d'une marge. L'emprunt de 50M€ a été renouvelé pour un durée de 5 ans, soit au 4 Mai 2026.

Les comptes fournisseurs et rattachés comprennent des dettes concernant les entreprises liées.

Les montants des dettes concernant les entreprises liées sont portés au paragraphe 30.

### 6 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des provisions pour litige, pour pertes de changes et des provisions pour risques financiers en cas de situation nette négative des filiales.

Les provisions pour charges sont relatives aux charges de retraites, aux charges d'environnement, aux charges de rationalisation et restructuration, ainsi qu'aux charges de remises de fin de campagne et remises de fin d'années envers certains clients de la société.

## 7 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé par l'entreprise avec les tiers dans l'exercice de son activité normale et courante. En ce qui concerne les opérations en devise, les cours retenus sont ceux du jour de la transaction.

C'est la date de livraison des marchandises et des prestations de service qui est prise en considération en vue de déterminer la reconnaissance du chiffre d'affaires sur l'exercice.

En date du 11 Mars 2020, l'OMS a reconnu la pandémie COVID19. Les opérations de Yara France ont été peu impactées par la pandémie sur l'exercice 2020.

Tout en observant les mesures barrières et de confinement prescrites, les trois sites industriels ont continués de fonctionner normalement.

L'activité principale « Segment Engrais » n'a pas observé de ralentissement au niveau de ses ventes ou de son carnet de commandes en volume. Aucun défaut de paiement de nos clients « Engrais » n'a été enregistré depuis le début de la pandémie.

Seules les activités commerciales « Segment Industriel » ont observés un ralentissement du fait de certains clients ayant temporairement arrêtés leur activité au deuxième trimestre 2020. Globalement l'activité du « Segment Industriel » a été réduite de 9% en volume en comparaison avec 2019.

En conclusion, la continuité de nos opérations n'est pas remise en cause à ce jour par l'impact COVID19.

## 8 - Indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite des cadres sont calculées selon les hypothèses actuarielles mentionnées au paragraphe 20.

Suite à l'amendement de la norme IAS 19 Révisée, norme à laquelle notre maison mère est soumise, il a été décidé de modifier la méthode de calcul de la provision d'indemnité de fin de carrière au 1<sup>er</sup> janvier 2013 afin de se rapprocher, autant que les normes françaises le permettent (Recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013), de la méthode de calcul IAS 19 Révisée.

Ainsi, la société reconnaît désormais l'ensemble des coûts des services passés non acquis dans le résultat de l'exercice.

## 9a - Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion. L'écart de conversion actif fait l'objet d'une provision pour risques s'il n'est pas compensé par un profit latent à échéance voisine.

## 9b - Subventions d'investissements

Les subventions d'investissements sont rapportées au résultat de l'exercice suivant le plan d'amortissement des immobilisations correspondantes.

**B. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

10 a – Le site de Montoir a fait l'objet d'une évaluation au regard du risque environnemental. Une provision au titre de la dépollution du site a été constaté pour 2.5 M€. Une provision de 933 K€ a été constatée au titre du démantèlement futur du site. Cette provision de 933 K€ est évaluée sur la base de 4 années écoulées depuis le nouvel AOT de 2016 et un coût final de 7 M€ à horizon de 30 ans.

10 b - Comme sur 2019, nous avons procédé à un test de valeur de chacune de nos usines en fonction des indices de perte de valeur et selon la méthodologie des cash-flows actualisés (ref:1- Immobilisations, amortissements et tests de dépréciation).

L'usine de Montoir est exposée à une baisse de rentabilité sur les années futures suite à une tendance à la réduction des consommations d'engrais azotés et une baisse prévue des prix de vente.

La fermeture du site de Pardies a impliquée également la dépréciation accélérée de ses immobilisations.

Sur Montoir, ceci a eu pour conséquence la comptabilisation au 31 décembre 2015 d'une dépréciation accélérée des immobilisations d'un montant de 57 543K€, de 13 988K€ au 31 décembre 2016, de 14 475K€ au 31 décembre 2017, de 10 077K€ au 31 décembre 2018, de 7 966 K€ au 31 décembre 2019 puis de 15 111 K€ en 2020.

Sur Pardies, une dépréciation de 11 781K€ au 31 décembre 2015, de 6 417K€ au 31 décembre 2016, de 675K€ au 31 décembre 2017 puis de 287K€ au 31 décembre 2018 afin de ramener ces dernières à leur valeur d'utilité. En 2019, une reprise de dotation accélérée pour 2 458 K€ a été effectué pour minorer la perte de valeur suite à l'estimation de la vente des ferrailles.

10 c - La Direction de Yara France avait pris la décision de transférer ses activités Transport Management et Customer Service du siège sur le centre de service partagé Yara Vilnius à compter du 4 novembre 2019 pour une finalisation prévue au 31 mars 2020. Cette réorganisation avait pour conséquence la suppression de 23 postes permanent au siège . Cette réorganisation a suivi son cours en 2020 comme prévu.

11 a - L'activité de la société s'est poursuivie dans le domaine de la fabrication et de la vente des engrais et des produits chimiques. Le chiffre d'affaires de 2020 comparé à celui de 2019, a diminué de 107 M€, selon détail ci-dessous :

En milliers d'euros	2 020				2019	
	FRANCE	EXPORT	TOTAL	%	TOTAL	%
. Marchandises	176 932	20 825	197 757	34	228 896	34
. Produits fabriqués	289 267	55 922	345 189	63	422 922	63
. Prestations de services	1 546	17 408	18 854	3	17 428	3
TOTAUX	467 745	94 155	561 900	100	669 246	100

11 b - L'effectif moyen employé en fin d'exercice 2020, comparé à celui de l'exercice précédent, est donné ci-après :

	EFFECTIF SALARIE			EFFECTIF MIS A DISPOSITION		
	2020	2019	VARIATION	2 020	2019	VARIATION
. Cadres	151	147	+4	7	7	-
. Agents de Maîtrise / Techniciens	341	359	-18			
. Employés/Ouvriers	93	97	- 4			
. Apprentis	12	13	-1			
TOTAUX	597	616	-19	7	7	-

### C. EVENEMENTS POST CLOTURE

12 - Au regards de l'évolution de la jurisprudence concernant le préjudice d'anxiété sur le risque d'exposition à l'amiante, une provision de 1 M€ a été constaté en février 2021.

Une subvention de 433 K€ versée par l'Agence de l'Eau Loir Bretagne versée en 2016 a été remboursé en février 2021. L'impact résultat correspondant à la quote-part déjà amortie représente 227 K€.

Un prêt à long terme de 50 millions d'euros a été renouvelé par le Groupe au 3 mai 2021 avec une échéance au 3 mai 2026 (taux 1.165% sur 5 ans).

Un projet de réorganisation des fonctions support (United Europe) dans les domaines de la Finance, des achats, des Ressources Humaines et des fonctions Sécurités a été annoncé en Avril 2021. Le projet devrait impacter un nombre limité de personnes. Il ne s'agira donc pas d'un Plan social d'Entreprise (PSE).

Les négociations avec les représentants du personnel étant en-cours, l'impact financier n'est pas connu à ce jour.

Un contrôle URSAFF couvrant les années 2018 à 2020 a été initié en début d'année 2021.

#### D. COMMENTAIRES RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

##### 13 - Immobilisations incorporelles, corporelles et financières :

Tableau des immobilisations incorporelles et corporelles en valeurs brutes et amortissements (en K€) :

Valeurs brutes	31.12.2019	Augmentation	Diminution (nette des transferts d'en cours)	31.12.2020
Frais d'établissement, recherche développement	70			70
Autres immobilisations Incorporelles	51 016	16	-139	51 101
Terrains	1 825			1 825
Constructions	112 590	2 062	1 211	113 441
Installations technique, matériel & outillage industriels	672 443	42 504	7 118	707 829
Installations générales, agencements, aménagements divers	359	587	-13	959
Matériel de transport	5 131	58	44	5 146
Matériel de bureau et informatique, mobilier, agencement	20 272	973	-177	21 422
Immobilisation corporelles en cours	10 797	5 963	6 720	10 040
Avances et acomptes	0			0
<b>TOTAL</b>	<b>874 434</b>	<b>52 163</b>	<b>14 764</b>	<b>911 833</b>

Les mouvements de l'exercice sont liés à une activité normale.

<b>Amortissements</b>	31.12.2019	Dotations	Reprises	31.12.2020
Frais d'établissements, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles	30 679	211		30 889
Terrains	356	1		357
Constructions	61 775	4 551	1 508	64 817
Installation technique Matériel et outillage industriel	452 764	34 123	5 367	481 520
Installations générales Agencements, agencements divers	177	55		231
Matériel de transport	4 727	128	44	4 811
Matériel de bureau, inf., agencement	11 641	1 774	663	12 752
<b>TOTAL</b>	<b>562 118</b>	<b>40 842</b>	<b>7 582</b>	<b>595 378</b>

Le mali technique comptabilisé lors de la dissolution sans liquidation de la société Kaltenbach Thuring est totalement déprécié, celui comptabilisé lors de la dissolution sans liquidation de Yara Ambès n'est pas déprécié compte tenu des flux de trésorerie futurs supportant la valeur de cet actif.

Les usines de Pardies et de Montoir ont fait l'objet de tests de dépréciation. Ces tests se sont traduits par la dépréciation accélérée des immobilisations de ces sites comme suit :

#### Synthèse pour Annexe des comptes 2020

PARDIES	Dépréciation au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	Dépréciation au 31/12/2020
Impairment 2009	5 429 629,54			5 429 629,54
Impairment 2014	-1 036 791,00		-480 823,00	- 1 517 614,00
Impairment 2015	5 583 997,57		-543 173,00	5 040 824,57
Impairment 2016	3 745 569,26		-818 344,04	2 927 225,22
Impairment 2017	346 506,71		-109 476,00	237 030,71
Impairment 2018	227 306,00		-59 910,00	167 396,00
Impairment 2019	0		0	
Impairment 2020	0		0	
<b>TOTAL</b>	<b>14 296 218,08</b>	<b>0</b>	<b>2 011 726,04</b>	<b>12 284 726,04</b>

Montoir	Dépréciation au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises 2020	Dépréciation au 31/12/2020
Impairment 2015	27 584 996,46		8 544 280	19 040 716,96
Impairment 2016	10 187 989,03		-459 527	10 647 516 ,03
Impairment 2017	9 803 950,77		2 310 814	7 493 136,77
Impairment 2018	8 758 885,98		1 348 954	7 409 931,98
Impairment 2019	7 966 726,43		1 295 346	6 671 380,43
Impairment 2020	0	8 311 361,01	45	8 311 316,01
<b>TOTAL</b>	<b>64 302 548,67</b>	<b>8 111 361,01</b>	<b>13 039 912</b>	<b>59 373 997,68</b>

Une dotation exceptionnelle aux amortissements est comptabilisée chaque année du même montant que la reprise de provision.

Provisions	31.12.2019	Transfert	Dotations	Reprises	31.12.2020
Autres immob. Incorp.	7 300		11	59	7 251
Terrains	959				959
Constructions	20 962	-345	216	2 231	18 602
Installation techn. Mat. outillage industriel	58 990		7 828	12 594	54 225
Matériel de transport	287		56	96	247
Matériel de bureau, informatique, agencement	292	345		71	566
<b>TOTAL</b>	<b>88 790</b>	<b>0</b>	<b>8 111</b>	<b>15 051</b>	<b>81 850</b>

Tableau des immobilisations financières et créances rattachées à des participations (en K€):

Valeur brute	31.12.2019	Augmentations	Réductions	31.12.2020
Titres de participations	3 822	1 103		4 925
Autres titres immobilisés	79			79
Prêts et autres immob. Financière	3 618	169	310	3 477
<b>TOTAL</b>	<b>7 519</b>	<b>1 272</b>	<b>310</b>	<b>8 481</b>

#### 14 - La liste des filiales et participations

Tableau des filiales:

en milliers d'euros	Quote-part du Capital en %	Valeur brute des titres de participation	Valeur nette des titres de participation	Provision pour risques sur capitaux propres débiteurs	Capitaux propres de la filiale 31.12.2020	Résultat du dernier exercice 2020
<b>FILIALES :</b>						
. YARA Cameroun *	65.00	3 304	0	3 304	-5 153	-636
<b>PARTICIPATIONS :</b>						
. Autres Participations		43	43			

\*Taux XAF/Euro = 655.957

15 - Les stocks sont dépréciés à hauteur de 8 243 K€ fin 2020 contre 11 072€ fin 2019.

La provision concerne les stocks de marchandises, de matières consommables et de pièces de rechange.

Les quotas de CO2 reçus à titre gratuit font l'objet de la tenue d'une comptabilité matières.

Les quotas reçus au titre de 2020 s'élèvent respectivement à 107 302 tonnes pour le site d'Ambès,

à 79 106 tonnes pour Montoir, à 0 tonnes pour Pardies et à 475 057 tonnes pour le Havre.

La restitution des émissions 2019 réalisées de gaz à effet de serres sont de 60 436 tonnes pour le site d'Ambès, 20 459 tonnes pour le site de Montoir, 0 tonnes pour le site de Pardies et 551 195 tonnes pour le site du Havre.

L'estimation des émissions réalisées de gaz à effet de serres sur 2020 sont de 47 268 tonnes sur Ambès, 19 002 tonnes sur Montoir, 0 tonnes sur Pardies et 550 445 tonnes sur Le Havre.

Au 31 décembre 2020, le volume de quotas de la société après prise en compte des émissions 2020 est négatif de 42 447 tonnes tous sites confondus. Une provision pour achat de quotas a été enregistrée pour un montant de 1 382K€.

Le nombre de quotas restant à recevoir de l'Etat au titre de la période pluriannuelle 2013-2020 d'allocation en cours est un volume total de 616 715 tonnes à recevoir en 2021 tous sites confondus.

16 - Les charges constatées d'avance s'élèvent à 176K€ à fin 2020 contre 409K€ fin 2019 et ne concernent que les charges d'exploitation.

17 - Les produits à recevoir se rattachent aux comptes de l'actif comme suit (en milliers d'euros) :

- Créances rattachées à des participations	-
- Autres créances immobilisées	-
- Créances clients et comptes rattachés	751
- Autres créances d'exploitation	-
	751
TOTAL	

18 - Écarts de conversion actif et passif

Les mouvements liés aux écarts de conversion s'analysent comme suit (en milliers d'euros):

Postes concernés	Ecart Actif	Ecart passif
Créances d'exploitation	2 071	858
Financier	0	0
Dettes d'exploitation	5	120
	2 076	978

19 - Capitaux propres(en millions d'euros).

Le capital social de Yara France est composé de 17 034 388 actions d'une valeur nominale de 4.1093346€ (4.11€ arrondi) soit 70 M€.

	31.12.2019	Changement de méthode comptable	Augmentation	Affectation	Diminution	31.12.2019
Capital social	151.4		70		-151.4	70
Réserves	25.8					25.8
Report à nouveau	-216.8	0		3.2	151.4	- 62.1
Résultat	3.2		3.5	-3.2		3.5
Subventions d'investissement	2.8		0.2			2.9
TOTAL	-33.6	0	73.7	0	0	40.1

20 - Subventions d'investissements

Durant l'exercice 2020, 288 K€ ont été rapportés au résultat de l'année conformément à la règle comptable décrite page 5 au § 9-b.

21 - Provisions pour risques et charges :

Nature des provisions (en K€)	Montant au début de l'exercice	Changement de méthode comptable	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice utilisées	Diminutions : reprises de l'exercice Non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Litiges	1 443		96	553		986
Pertes de change	2 183		2 076	2 183		2 076
Indemnités de départ à la retraite (1)	14 584		1 437	475		15 546
Complément de retraites (2)	13 519		303	1 370		12 452
Provisions pour impôt (3)	0		6			6
Environnement (4)	25 202		10 048	13 909		21 342
Coûts sociaux (5)	23 356		175	7 723		15 807
Remise fin de campagne	4 815		3 338	4 602		3 551
Autres provisions (6)	3 803		278	236		3 845
Risques sur capitaux propres débiteurs dans des participations	3 415		363	0		3 779
TOTAL	92 320		18 120	31 051		79 389

Pour la lecture des dotations et des reprises selon leur caractère d'exploitation, financières ou exceptionnelles se référer au formulaire 2056 ci-joint.

(1) - Les hypothèses actuarielles et autres appliquées pour la détermination des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- âge de cessation d'activité :  
 âge à la pension de retraite complète pour les cadres et les employés nés avant le 01/01/49  
 âge à la pension de retraite complète pour les cadres et les employés nés après le 01/01/1949
- tables de survie : TGH 05 (Homme) TGF 05 (Femme)
- taux moyen de rotation du personnel : jusqu'à 30 ans 4%, de 31 à 35 ans 3,5%, de 36 à 40 ans 3%, de 41 à 45 ans 2,5%, de 46 à 50 ans 1.5%, de 51ans à 55 ans 1%, et au-dessus de 55 ans 0%.
- taux d'évolution future des salaires :0.7% au-delà de l'inflation
- taux d'actualisation appliqué: 0.4 %.

La provision aurait évolué comme suit en fonction du taux d'actualisation retenu (variation de 0.5% autour du taux retenu) :

Taux actualisation -0.1%	Taux actualisation 0.4% retenu	Taux actualisation 0.9%
15 917K€	14 426 K€	13 643K€

(2) – Les hypothèses actuarielles et autres appliquées pour la détermination du complément de retraites sont les suivantes selon la population :

- Cadres bénéficiaires du régime de Complément Retraite « Reconstitution du passé » :
  - date d'évaluation : 31/12/2020
  - âge de départ : 65 ans
  - âge de liquidation : 65 ans
  - taux d'actualisation appliqué: 0,4 %
  - tables de survie : TGH&TGF05
- Cadres bénéficiaires du régime de Complément de Retraite « Compensation cadres HAF » :
  - date dévaluation : 31/12/2020
  - table de survie : TGH et TGF 05
  - âge de cessation d'activité : âge taux plein individuel
  - âge de liquidation des retraites supplémentaires : 65 ans
  - taux d'actualisation appliqué: 0.4%

La provision aurait évolué comme suit en fonction du taux d'actualisation retenu (variation de 0.5% autour du taux retenu) :

Taux actualisation -0.1%	Taux actualisation retenu 0,4%	Taux actualisation 0.9%
14 382 K€	13 981K€	13 607 K€

(3) – La provision pour impôt de 6.2 K€ représente un rappel de Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

(4) - Les provisions environnementales concernent essentiellement les sites de Oissel (10.4M€), Tarnos (1.5M€), Rogerville (1.2M€), Pierrefitte (0.3M€), Issoudun (0.2M€) et le site de Pardies (3.5M€).

(5) - Les provisions pour coûts sociaux sont principalement relatives aux provisions relatives au plan social économique sur le site de Pardies (11 657 K€) et à celui de la « Supply Chain » (4 326K€).

(6) Les autres provisions correspondent aux provisions médailles du travail (1M€) et à une provision liée aux Plans de prévention des risques technologiques sur les sites de Montoir, Ambès et le Havre (2 735 K€).

22 - Dettes financières : Leur analyse par échéance se présente comme suit :

en milliers d'euros	- 1 AN	1 A 5 ANS	+ 5 ANS	TOTAUX
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0			0
. Emprunts et dettes financières divers	50 129	90 124		140 253
SOUS TOTAL	50 129	90 124		140 253

Les emprunts sont faits auprès de deux sociétés du groupe.

23 - Les transferts de charges s'élèvent à 13 192K€ sur l'exercice et se rattachent à l'exploitation.

24 - Les charges à payer se rattachent aux comptes de passif comme suit (en milliers d'euros) :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
- Emprunts et dettes financières divers	253
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 566
- Dettes sur Immobilisations	8 975
- Dettes fiscales et sociales	20 719
- Autres dettes d'exploitation	-
	-----
TOTAL =	51 513

25 - Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2020.

26 - Etat des échéances des créances et des dettes (en milliers d'euros) :

Les échéances des créances en valeurs brutes sont les suivantes :

	<u>à moins d'un an</u>	<u>à plus d'un an</u>	<u>Total</u>
Créances de l'actif immobilisé	210	4 367	4 577
Créances clients et comptes rattachés	60 104	-	60 104
Personnel et comptes rattachés	351	75	426
Etat et autres collectivités publiques	8 555	1 094	9 649
Groupe et associés	1 775	-	1 775
Autres créances diverses	1 055	-	1 055
Fournisseurs	43 922		43 922
Personnel	12 771		12 771
Sécurité sociale	8 752		8 752
Etat et autres collectivités publiques	7 735		7 735
Dettes sur immobilisations	18 016		18 016
Emprunt Groupe	50 129	90 124	140 253
Fournisseurs Groupe	7 207		7 207
Comptes courant Groupe	16 542		16 542
Banque Groupe	- 49		- 49

27- Le résultat exceptionnel est une perte de 3 968K€ qui est principalement expliquée par :

- Des produits exceptionnels sur opérations de gestion pour 230 K€, dont 160 K€ au titre des annulations de dettes fournisseurs supérieures à 10 ans.
- Des produits exceptionnels sur opération en capital pour 13 721 K€, dont 11 967 K€ au titre des ventes de toiles de platines.
- Des reprises sur provisions et transferts de charges pour 37 391 K€, dont 11 896 K€ de reprise sur cout de restructuration et dépréciation d'immobilisations à Pardies, 23 736 K€ de reprise sur cout de restructuration « Supply chain » et provisions environnementales des sites fermés, 477 K€ de reprise sur provisions amiante à l'usine du Havre.
- Des charges exceptionnelles sur opérations de gestion pour 15 179 K€, dont 6 992 K€ de charges environnementales et 7 424 K€ de charges de restructuration à Pardies et « Supply chain ».
- Des charges exceptionnelles sur opérations en capital pour 7 325 K€, dont 7 182 K€ de valeur nette comptable des toiles de platines usagées.
- Des dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions pour 32 806 K€, dont 24 275 K€ de dotation exceptionnelles aux provisions pour dépréciation d'immobilisations à Montoir et Pardies et 7 360 K€ de dotation exceptionnelle aux provisions environnementales.

28 - Crédit impôt recherche (CIR)

Yara France a bénéficié d'un crédit impôt recherche de 153K€ en 2020. Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges pour un montant de 531K€ dont 509 K€ éligibles.

29 - Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le CICE a été supprimé au 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et remplacé par un allègement de cotisation patronale ciblé sur les bas salaires.

**E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES**30 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan :

en milliers d'euros	<b>MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES</b>	<b>MONTANT DES DETTES ET CREANCES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE</b>
. Immobilisations financières	3 735	
. Créances clients et comptes rattachés	1 539	
. Autres créances d'exploitation	-	
. Emprunts et dettes financières divers	(140 253)	
. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(7 202)	
. Autres dettes d'exploitation	(16 350)	

Les transactions avec les parties liées ne sont pas listées dans ce paragraphe car elles ne présentent pas une importance significative et ont été conclues à des conditions normales de marché selon les critères rappelés ci-dessous. Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction. Les conditions peuvent être considérées comme "normales" lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

### 31 - Engagements financiers

Les engagements financiers souscrits auprès des banques locales pour la mise en place des cautions de marchés, de garanties ou de douanes, par YARA France vis à vis des tiers, s'élèvent à 19 254K€ au 31/12/2020. Les cautions environnementales sont établies pour un montant de 18 002 K€ afin de garantir la mise en sécurité des sites classés. Le solde représente des cautions de marchés et de douanes.

Les engagements financiers souscrits par Yara International asa pour le compte de Yara France s'élèvent à 34 491 K€ et 5 MUSD. Il s'agit de cautions environnementales pour 34 M€ ainsi que 5 MUSD et 491 K€ de caution de garantie de marché et de paiement en faveur de clients et fournisseurs.

Par un courrier du 19 Mai 2021 adressé au Conseil d'administration de Yara France, Le groupe Yara International ASA a confirmé son soutien financier pour l'exercice 2021.

### 32 - Dettes futures d'impôt :

Allègements, en milliers d'euros :

- Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
- Provision pour congés payés :	2 553
- Ecart de conversion passif :	978
- ORGANIC :	810
- Provision pour dépréciation des stocks	8 240
- Charges à déduire ultérieurement :	
- Provisions pour retraites :	27 999
- Provisions pour restructuration :	15 807
- Provisions pour coûts environnementaux	21 313
- Total allègements :	77 700

Le montant d'impôts sur les sociétés correspondant à ces allègements s'élève à 21 756 K€.

Le résultat fiscal pour l'exercice 2020 est une perte de 22 474 K€.

33 - Les rémunérations allouées aux organes de direction s'élèvent à 416 K€ en 2020. Cette dernière n'est pas détaillée car elle conduirait à donner indirectement une rémunération individuelle.

### 34 - Identité de la société consolidante au 31.12.2020 :

YARA INTERNATIONAL ASA  
P.O.Box 343, Skøyen  
0213 Oslo  
Norway

35 - Ventilation de l'Impôt

Résultat avant Impôt en milliers d'euros	Impôts	Résultat Net
Courant 7 368	0	7 368
Exceptionnel - 3 968	0	- 3 968
Participation 0		0
Total 3 547	0	3 547

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS YARA FRANCE (France et Etr

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH		
	- financières	UG	UH	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

## **YARA FRANCE**

Société par actions simplifiée au capital de 70 000 000 €,  
immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° 622 042 422  
dont le siège social est à : Immeuble OPUS 12, 77 Esplanade du Général de Gaulle,  
CS 90047 Paris La Défense 92914

### **PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 22 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un ,

Le vingt-deux juin à dix heures,

YARA NEDERLAND B.V., société au capital de 150.000.000 € dont le siège social est Industrieweg 10, 4541 HJ Sluiskil (Pays-Bas), associé unique de la société YARA FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 70.000.000 €, immatriculée au Registre du Commerce de Nanterre sous le n° 622 042 422 dont le siège social est sis Immeuble OPUS 12, 77 Esplanade du Général de Gaulle, CS 90047 PARIS LA DEFENSE 92914

Après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020,

Et constaté que le rapport de gestion et le rapport prévisionnel avaient été communiqués aux membres du Comité Central d'Entreprise,

A pris les décisions suivantes :

#### **Première résolution**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que toutes les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans lesdits rapports.

En conséquence, il donne quitus entier au Président de la Société pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

### **Deuxième résolution**

L'associé unique, après avoir constaté que le résultat de l'exercice 2020 se soldait par un profit de 3 546 782 décide de l'affecter intégralement au compte Report à Nouveau dont le montant débiteur de 62 128 919 € sera porté à 58 582 137 €.

Il est rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code général des impôts qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre de 2016, 2017, 2018 et 2019.

### **Troisième résolution**

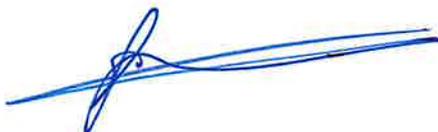
L'associé unique approuve le montant global des dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élève à 234 948.97 euros en 2020 et 240 039.27 euros en 2019 (part non déductible des loyers sur véhicules).

### **Quatrième résolution**

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité.

Les présentes décisions seront répertoriées dans le registre tenu à cet effet.

L'associé unique  
YARA NEDERLAND B.V.



Eddy Ten Berge  
Yara Holding Netherlands  
B.V.



Luc De Graeve  
Yara Holding Netherlands B.V.

